

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 135 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gérard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOU - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 004-906/08/CC

■ Programme opérationnel FEDER 4-1 - Structuration d'un réseau associatif inter-entreprises dans les quartiers Nord de Marseille - Subvention accordée à l'association Arnavant en faveur de l'emploi local et de l'entrepreneuriat.

DDEAIG 08/2076/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n°ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, la candidature de Marseille Provence Métropole à l'appel à projet « Axe 4-1 » dans le cadre du programme opérationnel FEDER « Compétitivité Régionale et Emploi » 2007-2013 a été approuvée de même que le projet dénommé « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles »

Le Préfet de Région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FEDER de 10.674.991 euros pour un coût global de 21.755.379 euros (hors assistance technique).

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER, approuvée par délibération n° dev 001-457/08/CC du 28 juin 2008 a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat.

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2011 pour sa programmation et décembre 2013 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires ciblés par les quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

En complément aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007-2013), le projet déposé par MPM prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- le soutien à l'économie et à l'emploi,
- l'accessibilité et la mobilité,
- la cohésion sociale.

Treize actions déclinant ces trois axes stratégiques ont été identifiées et proposées dans le dossier de candidature déposé par MPM. Une de ces treize actions concerne la « structuration du réseau associatif inter-entreprises sur Marseille Nord » dont le maître d'ouvrage est la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Son but est de renforcer sur les arrondissements Nord de Marseille la mise en réseau des entreprises, au travers d'associations existantes : celles existantes « Arnavant » et « Entrepreneurs de la Zone Franche » ou celle à créer s'il y a lieu. Une dynamique en faveur de l'emploi local, de l'entrepreneuriat et du cadre de vie sera ainsi impulsée et renforcée.

En attendant l'opérationnalité de cette structuration, il paraît essentiel de favoriser dans le cadre du Programme opérationnel Feder d'accompagner les actions portées par les associations citées précédemment en particulier Arnavant en faveur de l'emploi local et de l'entrepreneuriat.

La zone d'activités Arnavant, constituée de 400 entreprises qui représentent 8.000 emplois, se retrouve en effet aujourd'hui au cœur des territoires économiques du Nord de Marseille redynamisés par les deux zones franches urbaines. Elle sera demain aux portes d'Euroméditerranée.

L'association Arnavant regroupe 150 entreprises, 3.000 emplois. Elle est présidée par Jean-Paul Roch.

Devant cette nouvelle configuration, la zone doit continuer à évoluer en relation avec ce nouveau voisinage économique.

Aussi, si depuis trois ans l'association Arnavant, s'est attachée à renforcer son Groupement d'entrepreneurs (+ 100 % d'entreprises adhérentes qui représentent aujourd'hui près d'un 1/3 des établissements et des emplois de la zone) et à développer des actions renforçant les liens au sein de ce réseau d'entreprises (commissions de travail pilotées par des chefs d'entreprise, petits déjeuners thématiques, rencontres sur l'emploi au cœur d'Arnavant,...), il semble opportun pour l'avenir de proposer des actions qui inscriront à terme la zone d'activités et ses entreprises dans un réseau d'échanges à l'échelle du territoire économique de Marseille Nord.

La constitution d'un tel réseau passe par des actions favorisant les occasions de rencontres et les échanges de pratiques.

C'est dans cet esprit qu' Arnavant, propose de développer les actions ici présentées en direction des entreprises de l'ensemble du territoire Marseille Nord, à commencer par les entreprises de ses quartiers environnants qui ne sont pas aujourd'hui intégrées dans un réseau d'entreprises (Le Canet, Les Aygalades, Les Crottes, La Cabucelle) et à co-organiser certaines de ses actions avec l'association Entrepreneurs de la Zone Franche.

Les actions ont pour objectif de :

- développer les échanges inter-entreprises dans le domaine de l'emploi et de la professionnalisation (rencontres thématiques, Cvthèque, journal wb tv d'Arnavant),
- favoriser l'emploi local et la lutte contre les ruptures de parcours professionnels,
- être un relais d'information auprès des entreprises sur les évolutions de l'environnement juridique, fiscal et économique de l'emploi et de la formation professionnelle (rencontres thématiques),
- favoriser le rapprochement entre entreprises et acteurs de la formation professionnelle présents sur le territoire (journal wb tv arnavant),
- être un acteur ressource pour les opérateurs publics sur les activités et structures d'emplois présents sur la zone (forum emploi Marseille Nord, centrale de mobilité, anticipation recrutement, journée des créateurs d'entreprise...).

Le coût de l'action s'élève à 26.708 euros pour les périodes 2008 et 2009.

Les dépenses par grand poste sont les suivantes :

Salaires et charges :	12.533 euros
Achat de prestation :	8.492 euros
Frais de structure :	4.847 euros
Frais de déplacement :	836 euros

Les ressources sont constituées par :

FEDER :	13.354 euros
MPM :	12.019 euros
Autofinancement :	1.335 euros

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil de Communauté de participer à hauteur de 12.019 euros, au renforcement des actions portées par l'association Arnavant dans le domaine de l'emploi local et de l'entrepreneuriat. Les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat .

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- L'appel à projet du PO FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat (Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur),
- La délibération n°ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « une dynamique d'agglomération sur les espaces urbains sensibles »,
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008,
- La lettre de Monsieur le Préfet de la région PACA du 5 mai 2008.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de la mise en œuvre d'une dynamique des associations d'entreprises en vue de renforcer l'emploi local et l'entrepreneuriat sur les quartiers nord de Marseille.
- L'intégration de cette opération au sein du projet global Feder 4-1 porté par MPM.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 12.019 euros, aux actions portées par l'association « Arnavant » en faveur de l'emploi local et l'entrepreneuriat.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Arnavant fixant les obligations respectives des signataires et les modalités d'attribution de cette participation en vue de financer le programme d'action en faveur de l'emploi local et de l'entrepreneuriat.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au du Budget de Marseille Provence Métropole de l'exercice 2009 - Article 6743 "Participations exceptionnelles de fonctionnement" - Fonction 90 – Sous-Politique B320.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Financements
Européens

Patrick MENNUCCI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'Economie et Servir l'Emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI